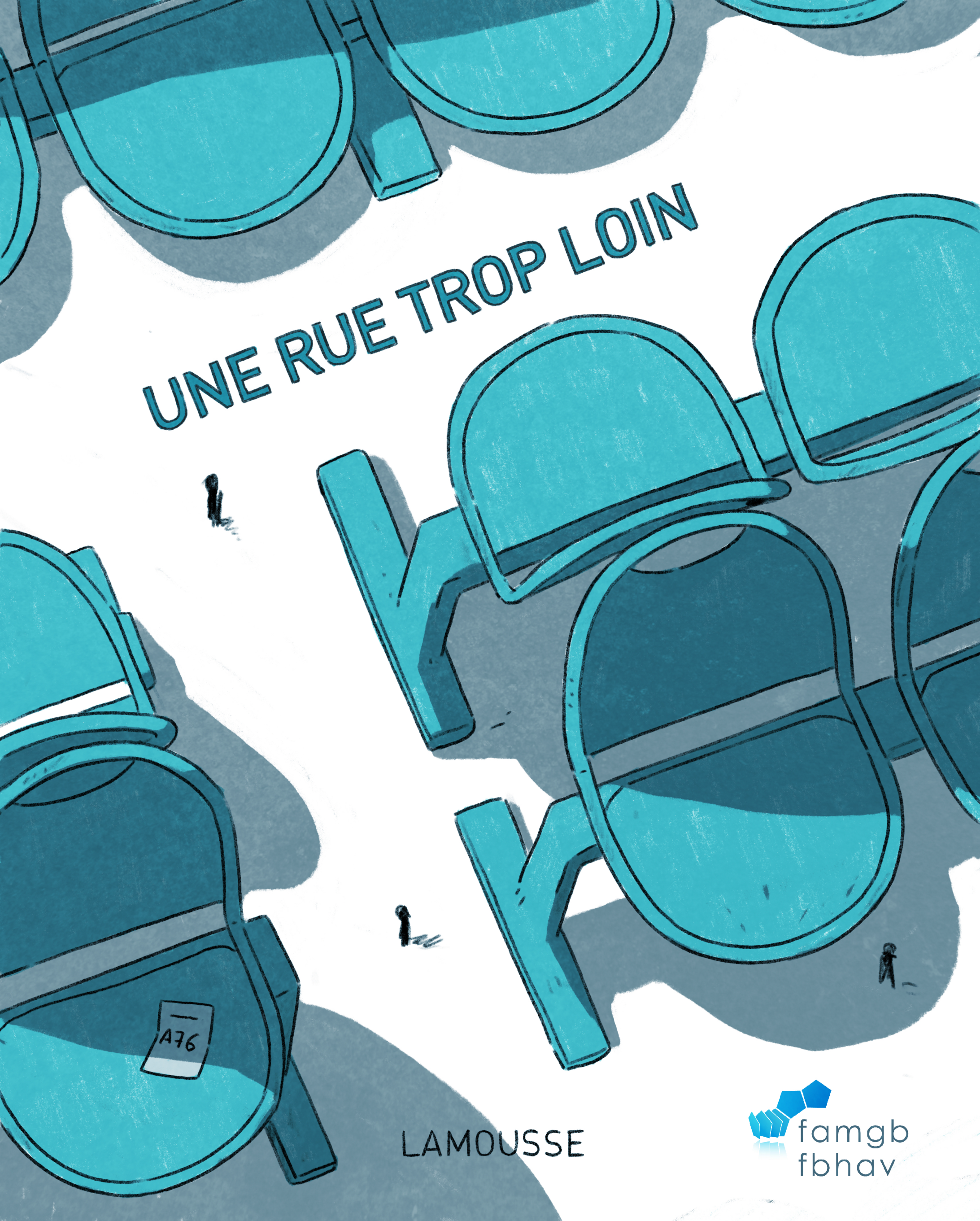


# UNE RUE TROP LOIN



—  
A76  
—

LAMOUSSE

## **Rédaction**

Dr Caroline Colinet  
Dr Julie Tombeur  
Cécile Avril  
Florian Lamousse

## **Coordination**

Cécile Avril

## **Editeur responsable**

Dr Pierre-Louis Deudon - Président

Fédération des Associations de  
Médecins Généralistes de Bruxelles asbl  
49 rue de Trèves, 1040 Bruxelles.

Cet ouvrage a été réalisé avec la participation des membres  
de la Commission Santé Précarité

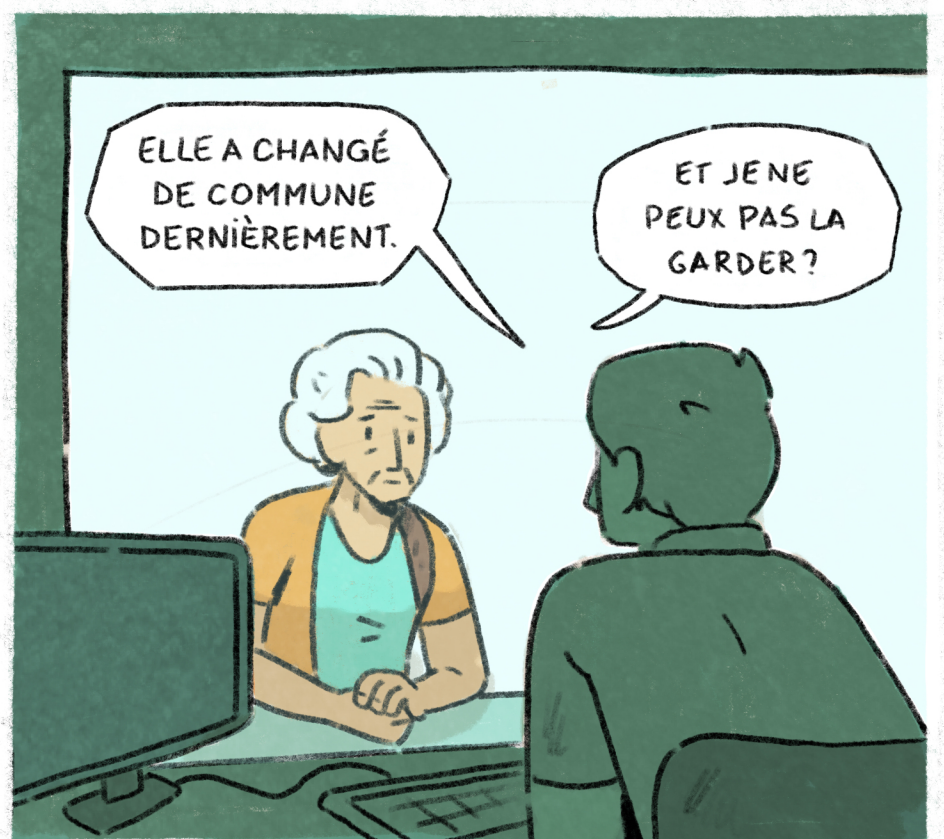
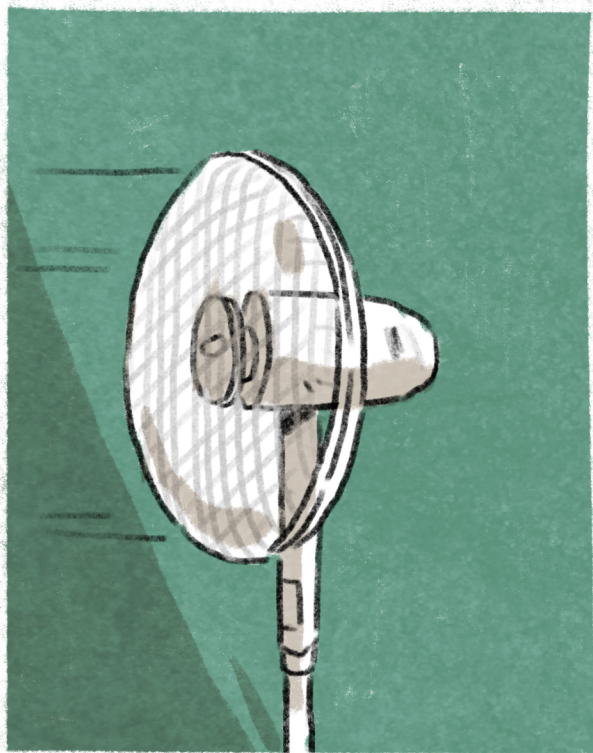
## **Illustrations**

Florian Lamousse

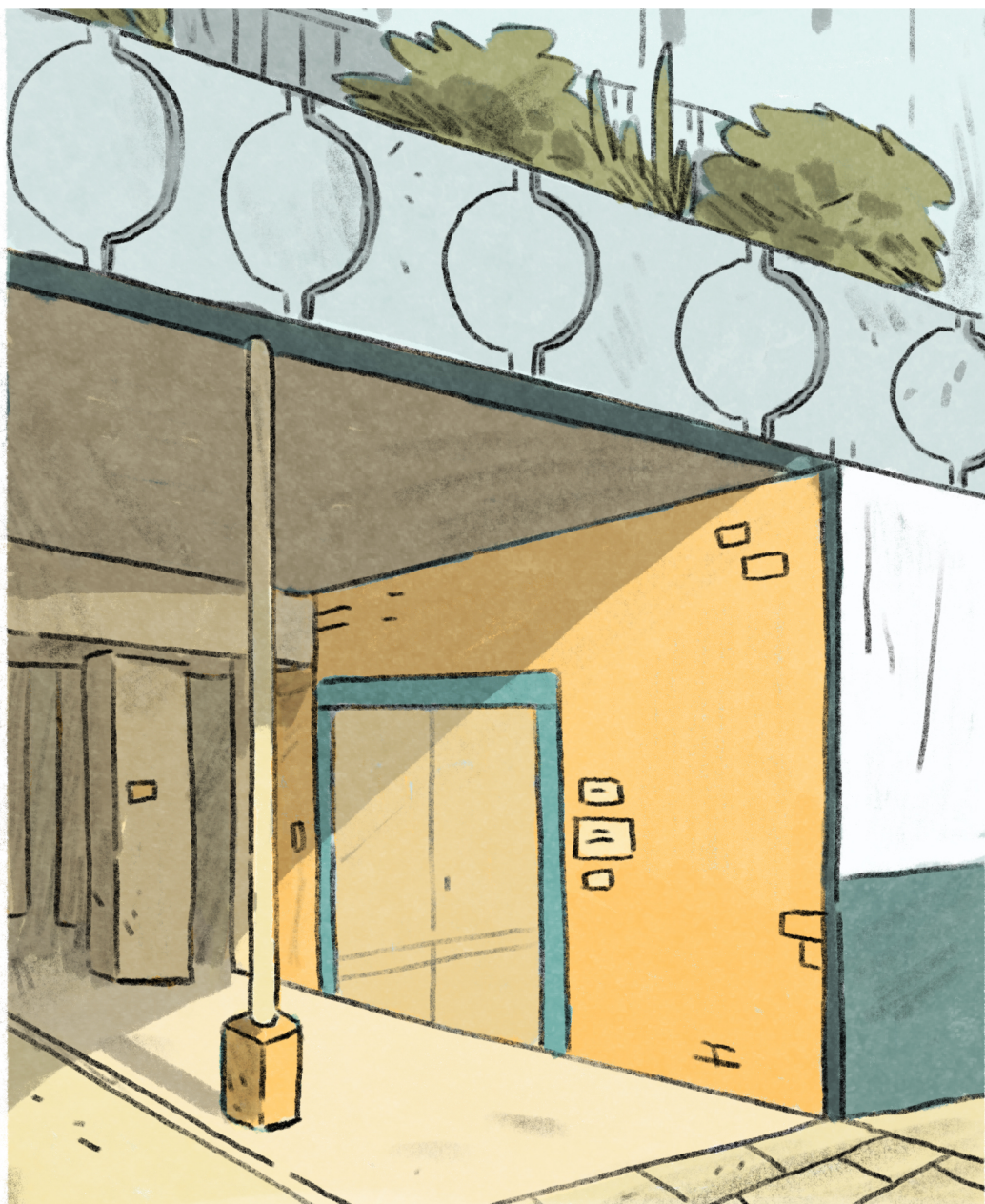


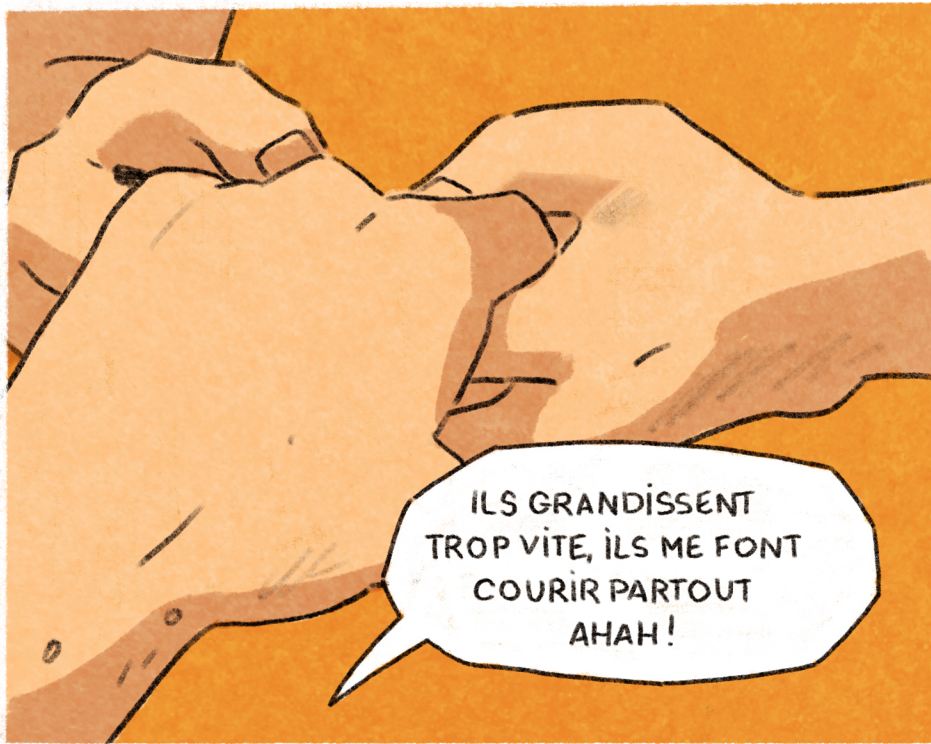
[www.famgb.be](http://www.famgb.be)











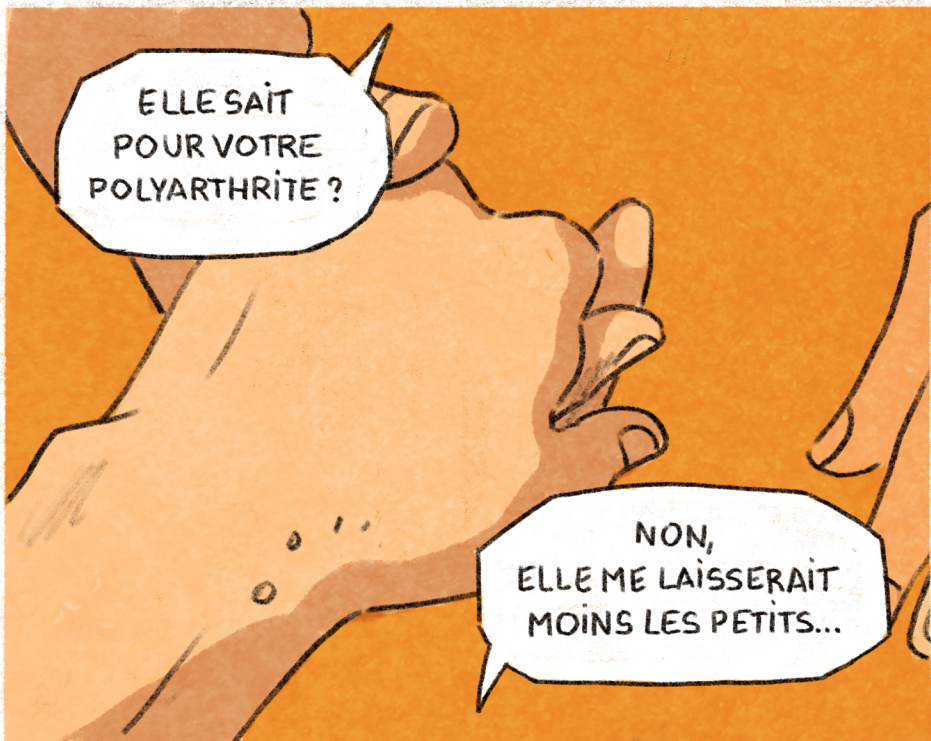
ILS GRANDISSENT  
TROP VITE, ILS ME FONT  
COURIR PARTOUT  
AHAH!



VOUS LES GARDEZ  
TOUJOURS ?

SERREZ  
MA MAIN  
MAINTENANT.

OUI,  
LEUR MÈRE EST  
SEULE.



ELLE SAIT  
POUR VOTRE  
POLYARTHRITE ?

NON,  
ELLE ME LAISSERAIT  
MOINS LES PETITS...



JE COMPRENDS.  
ON PROGRAMME UN  
AUTRE RDV ?

JE VOUDRAIS  
BIEN...



MAIS MON CPAS  
NE VEUT PLUS QUE  
JE CONTINUE MES RDV  
CHEZ VOUS...

ET JE NE VEUX PAS  
D'UN AUTRE MÉDECIN.

JE VAIS LES  
APPELER.

OUI, NOTRE CABINET A DÉMÉNAGÉ. NOS LOCAUX ÉTAIENT TROP PETITS.



C'EST TOUJOURS LA MÊME COMMUNE ?



NON, MAIS ON A VEILLÉ À RESTER DANS LA MÊME RUE POUR NOS PATIENTS.



C'EST LE PROBLÈME. VOS PATIENTS NE BÉNÉFICIENT DE NOTRE AIDE QUE SI LEUR MÉDECIN ET LEUR CPAS SONT DANS LA MÊME COMMUNE.

DONC MES PATIENTS SONT PÉNALISÉS PARCE QUE JE SUIS 450 MÈTRES PLUS LOIN QU'AVANT...



C'EST UN PEU EXAGÉRÉ, NON ?



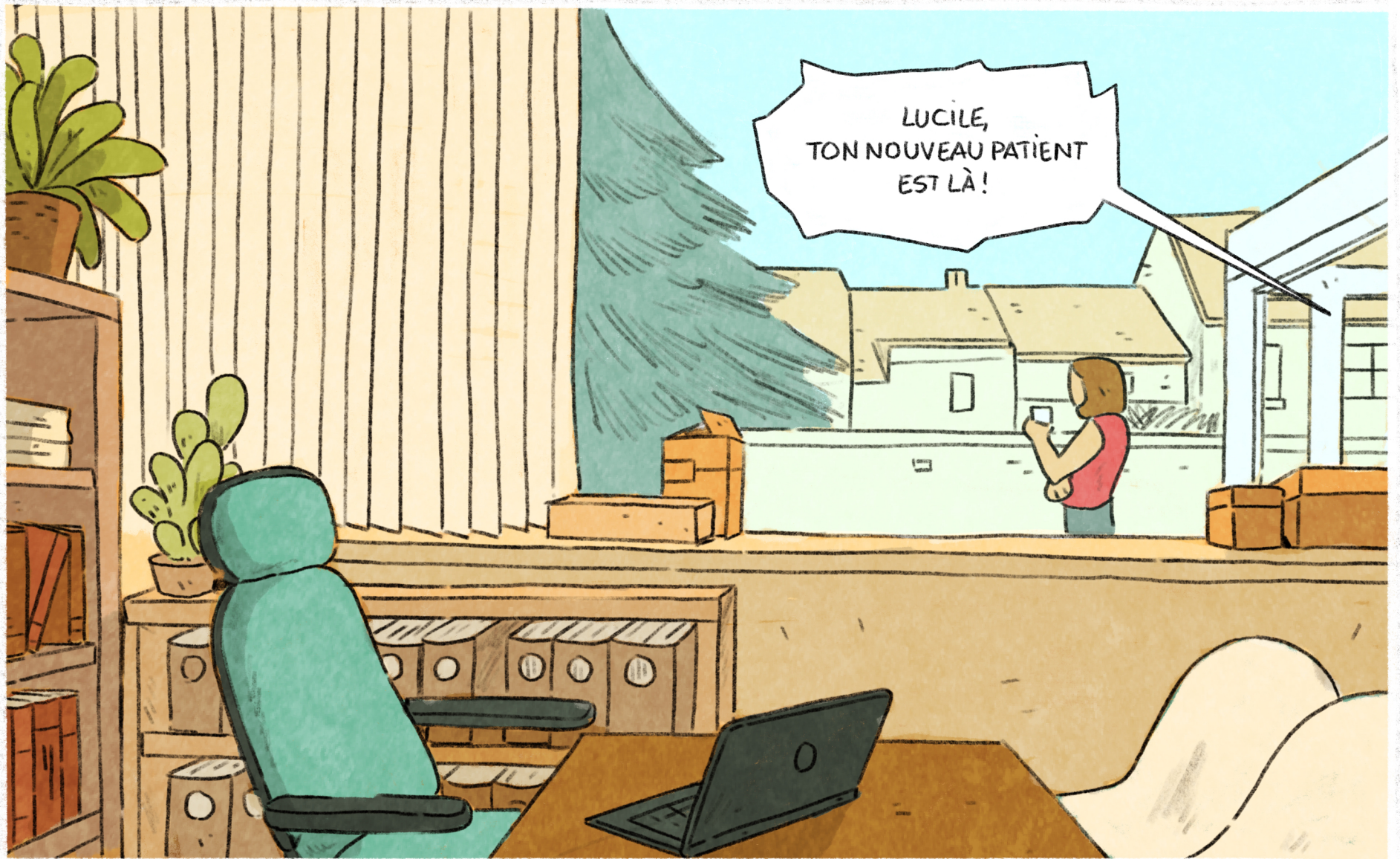
NAVRÉ, C'EST LA PROCÉDURE.

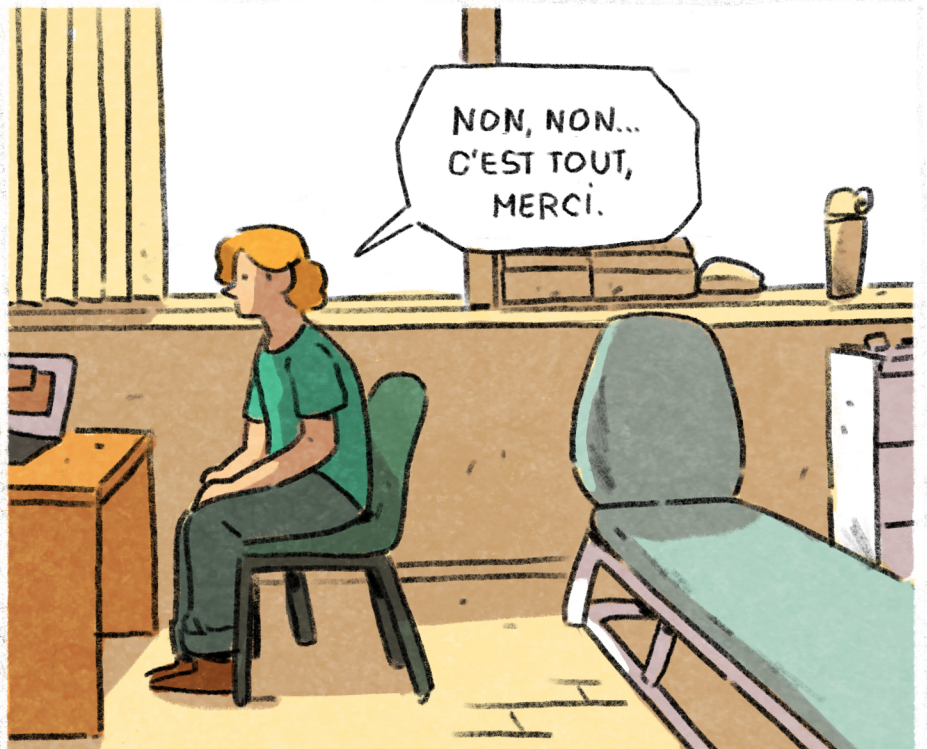
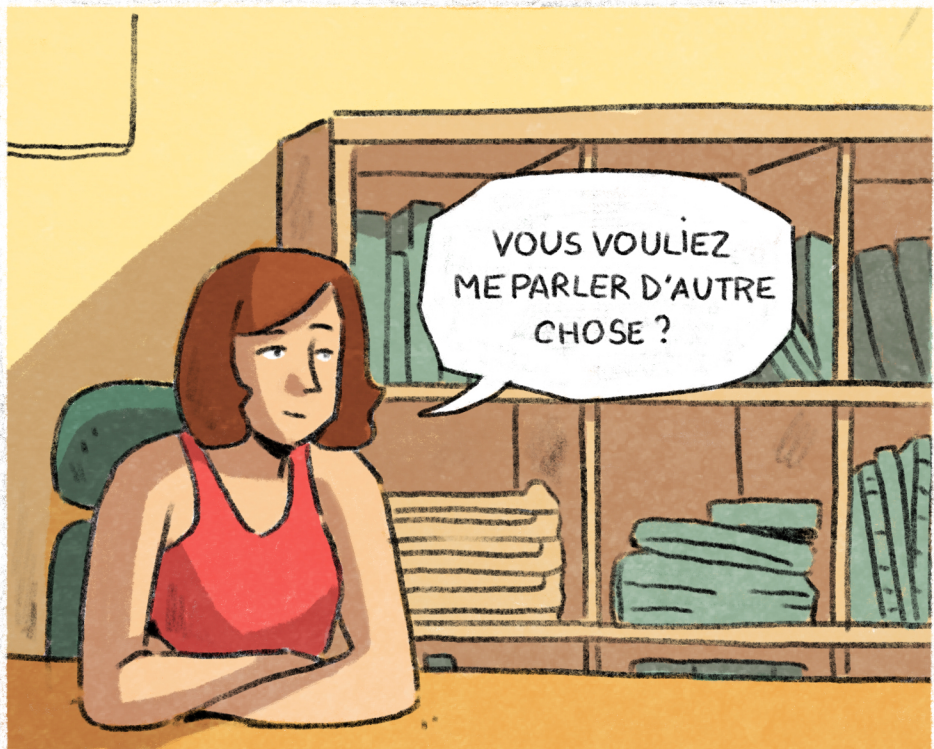
MAIS ENFIN, JE NE SUIS PAS À 100 KM. C'EST ABSURDE !

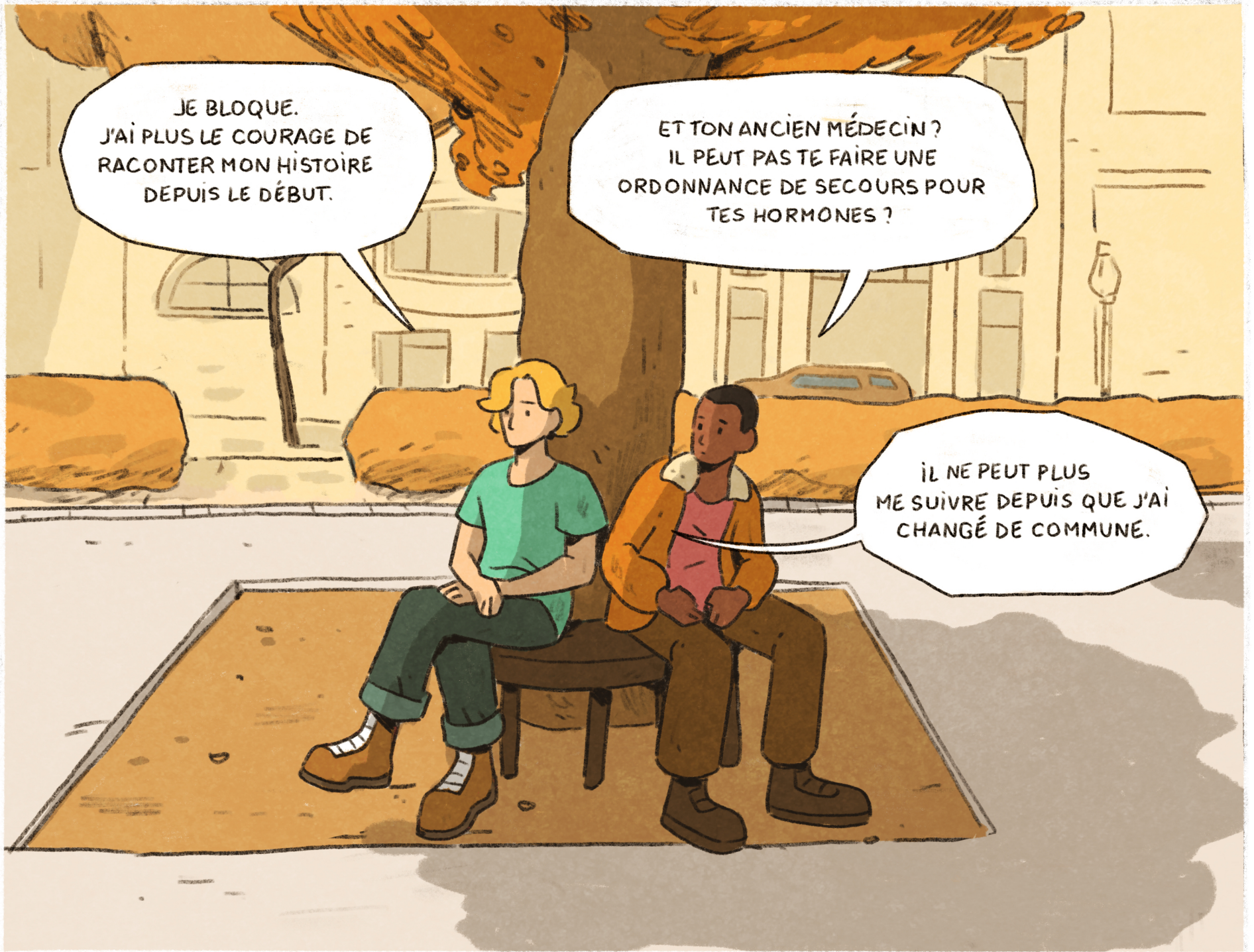
JE SUIS DÉSOLÉ, MADAME. ÇA SERA TOUT ?



OUI... C'EST N'IMPORTE QUOI !



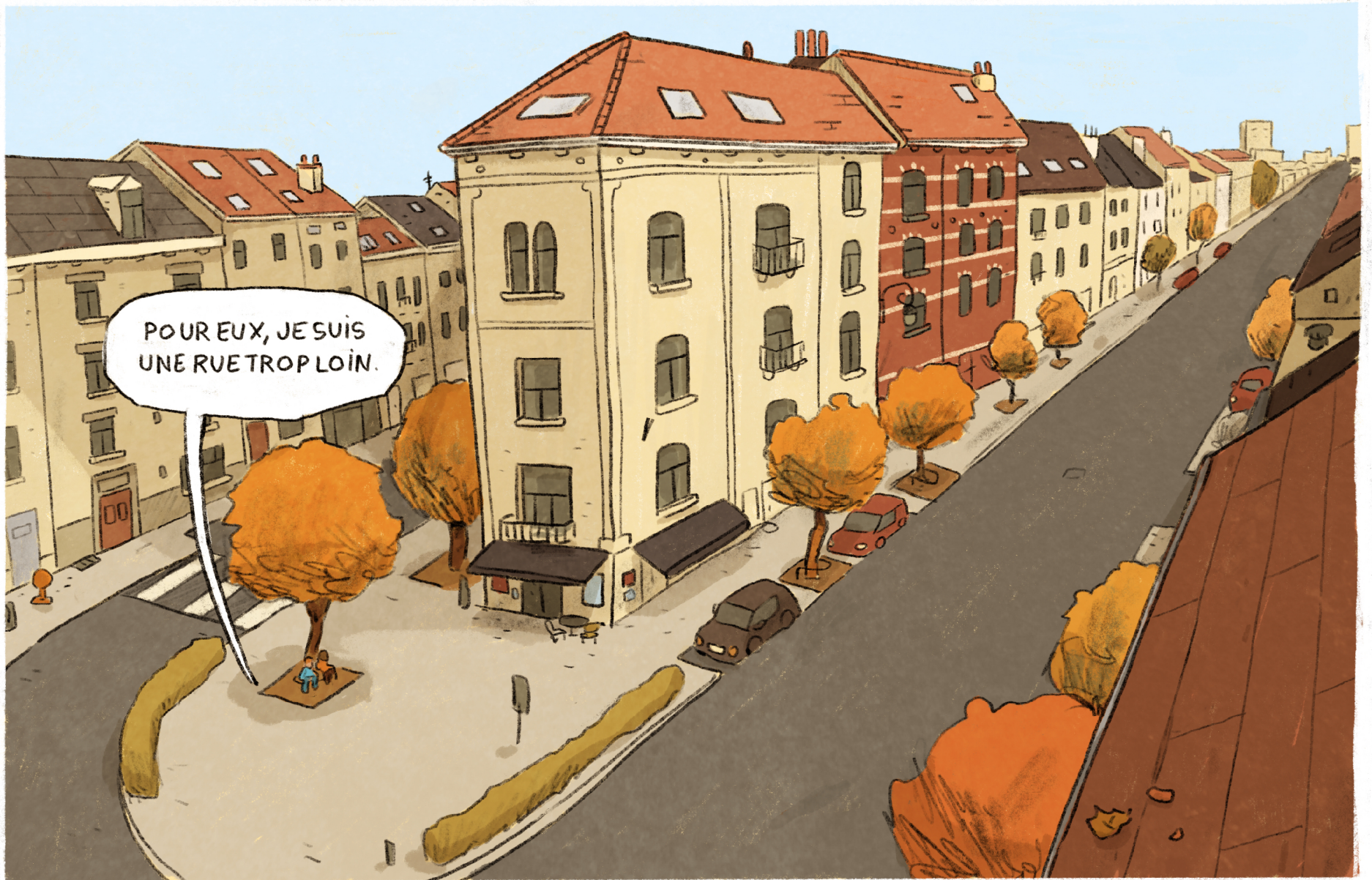






JE LEUR AI EXPLIQUÉ  
QUE CE N'ÉTAIT PAS SI FACILE DE  
RETROUVER UN MÉDECIN ET DE  
REPARTIR À ZÉRO ET DE LUI FAIRE  
CONFIANCE.

MAIS ON ME RÉPÉTAIT  
« DÉSOITÉ MONSIEUR,  
C'EST LA PROCÉDURE ». ILS NE  
MÉCOUTAIENT PAS...



POUR EUX, JE SUIS  
UNE RUE TROP LOIN.

A Bruxelles, il suffit parfois de traverser quelques rues pour perdre son médecin généraliste. Non pas pour des raisons médicales, mais à cause de règles administratives : certains CPAS ne reconnaissent que les médecins installés sur leur propre territoire.

Lorsqu'un patient déménage - ou que le cabinet de son médecin change de commune - le CPAS d'origine peut interrompre la prise en charge, tandis que celui de la nouvelle commune refuse de poursuivre la relation de soins. Ainsi, une simple frontière communale peut briser un lien thérapeutique parfois construit pendant des années.

« Un code postal ne devrait jamais séparer un patient de son médecin. Derrière cette frontière administrative se jouent des conséquences humaines et sanitaires bien réelles. »

